

Panel citoyen sur les enjeux de long terme du vieillissement en Wallonie Déclaration-consensus

Namur, le 12 mai 2017

Les citoyennes et citoyens du panel, réunis au Parlement de Wallonie les 21 avril, 29 avril et 6 mai, ont pris connaissance du sondage réalisé par SONECOM, visionné l'enquête audiovisuelle qualitative réalisée par Canal C et entendu les auteurs de l'étude prospective réalisée à l'initiative de l'IWEPS en 2015. Ceux-ci ont fait les exposés comme préconisés par le Comité scientifique, et sous la coordination de Jean-Luc Guyot (IWEPS), à savoir :

- Mélanie Bourguignon, Jean-Paul Sanderson et Thierry Eggerickx (UCL-DEMO) : Vieillissement démographique et relations entre offre et besoins d'aides et de soins ;
- Jacques Marquet (UCL-CIRFASE) : Les jeunes seniors : aidants et aidés de demain ;
- Florence Degavre (UCL-FOPES-CIRTES) : L'accompagnement à domicile : un espace d'innovation sociale dans un contexte de vieillissement.

Des échanges ont ensuite été menés avec les experts sur les enjeux de long terme. Cette séance a été introduite par Gaëlle Jeanmart, docteur en philosophie (ULg), coordinatrice de Philocité. C'est sur ces bases, mais aussi en s'appuyant sur les contributions écrites reçues avant la séance et sur ses propres idées, que le panel a identifié les composantes d'une vision d'un bien vieillir en Wallonie et a mis en discussion 24 enjeux de long terme qu'il a recensés ou produits. Ceux-ci ont été débattus, agglomérés et hiérarchisés. On trouvera ci-dessous les éléments de la vision, les enjeux de long terme retenus, ainsi que des premières esquisses de stratégies.

1. Vision partagée du bien vieillir en Wallonie

1.1. Être et rester acteur de sa propre trajectoire

Les citoyennes et citoyens réunis dans le panel veulent placer la question du vieillissement non comme un problème mais comme un atout pour toute la société. Ils regardent cette évolution au travers des valeurs qu'ils mobilisent au profit des personnes âgées pour qu'elles prennent et conservent totalement leur place au sein de la société. Au moins six valeurs méritent d'être mises en exergue, sans hiérarchie :

- l'autonomie, qui fait que l'on conserve la liberté d'aller à son rythme, de faire ses choix (*identité décisive*), que l'on maintient son pouvoir de décision à l'égard de sa famille, voire de la société ;
- la sociabilité, qui permet d'activer des connexions et de garder les proximités nécessaires au sein de son environnement ;
- l'utilité pour la société, vis-à-vis de ses proches, en particulier des jeunes générations envers qui chacun doit continuer à pouvoir rester le plus disponible ;
- le respect que l'on doit à chacun, mais aussi que chacun nous doit, en particulier lorsque l'on entre dans les derniers âges de la vie ;
- la dignité, physique, mentale et sociale, sans laquelle nous ne serions plus des êtres humains, à chaque âge de notre vie ;
- la cohésion sociale et territoriale, l'égalité et l'équité, notamment dans l'accès aux soins, en adéquation avec les ressources de chacun, mais aussi des moyens de tous.

Ainsi, pour les citoyennes et les citoyens, bien vieillir, c'est avant tout le fait d'être et de rester acteur de sa propre trajectoire et de continuer à contribuer à la société dans laquelle on se situe et dans laquelle on continue à se développer.

1.2. Des finalités et grands objectifs qui recherchent un juste équilibre entre équité, solidarité et contraintes budgétaires

Dès lors, et sur base de ces valeurs qu'ils appellent à cultiver, les membres du panel citoyen ont assigné quatre finalités aux politiques publiques qui devraient être menées dans le cadre des compétences attribuées à la Région wallonne ou revendiquées lorsqu'elles sont pilotées par d'autres niveaux de gouvernement. Ces finalités, objectifs ultimes qui donnent du sens, sont les suivants :

1. La continuité des liens, c'est-à-dire d'être affectivement accompagné par ses proches et par la communauté, en ce compris les professionnels, c'est-à-dire par les personnes de la société ;
2. La poursuite d'une vie active, professionnelle ou non, utile à la société et à sa famille, en particulier pour ses enfants et petits-enfants ;
3. Le bien-être, le maintien d'une santé physique et mentale pour tous dans le respect de sa singularité, ainsi que l'image positive de la vieillesse et de soi en tant que personne âgée, aussi longtemps que possible, permettant de vivre agréablement et dans la dignité ;
4. Le développement et la coordination de services et d'équipements, accessibles tant d'un point de vue territorial que d'un point de vue financier, afin de ne pas constituer une charge déséquilibrante pour ses enfants ni pour la société, même si la solidarité est considérée comme essentielle par le panel et qu'il n'ignore pas qu'une économie liée aux soins à la personne peut être porteuse (appelée *Silver economy*).

Conscient de la tension qui existe entre les coûts budgétaires et la solidarité, le panel prône la recherche d'une harmonie. Un équilibre sera nécessaire dans l'accompagnement de fin de vie, avec la prise en compte prioritaire des avis des personnes âgées et des familles.

S'il fallait, au-delà de ces finalités, choisir un grand objectif concret et de long terme à poursuivre, le panel citoyen a estimé qu'il s'agirait du maintien d'un pouvoir d'achat raisonnable, d'une « bonne pension », c'est-à-dire qui permette de répondre aux besoins sociovitux permettant l'inclusion dans la société en mettant ses capacités au service des autres.

Que les personnes âgées puissent **garder les clés en main**, c'est-à-dire rester des sujets, rester connectés, en lien dans tous les azimuts, **rester dans le réseau** et participer à une **dynamique d'égalité et d'équité** dans la société (idée de balance) constituent autant de symboles qui se complètent pour cette vision construite pour le bien vieillir en Wallonie à l'horizon 2045.

Le pire risque est probablement celui pointé par la philosophe Gaëlle Jeanmart, qui, invitée à parler devant le panel le 29 avril 2017, citait Primo Levi en évoquant la gestion du vieillissement et notamment les maisons de retraite : « *Qu'on imagine un homme non seulement privé des êtres qu'il aime, mais de sa maison, de ses habitudes, de ses vêtements, de tout enfin, littéralement de tout ce qu'il possède : ce sera un homme vide, réduit à la souffrance et au besoin, dénué de tout discernement, oublieux de toute dignité car il n'est pas rare, quand on a tout perdu, qu'on se perde soi-même* »¹.

2. Enjeux de long terme

Partant des études préliminaires, de l'enquête audiovisuelle qualitative ainsi que des exposés des experts, les panélistes ont identifié un grand nombre d'enjeux de long terme, c'est-à-dire de problématiques porteuses d'un potentiel de changements, qu'ils soient positifs (occasions) ou négatifs (risques) et qu'il est nécessaire de prendre en compte pour construire une prospective. En croisant les enjeux initiaux du cahier des charges, ceux provenant des chercheurs et ceux qu'il a lui-même identifiés, le panel a dressé une liste de 24 enjeux (voir annexe 1). En les analysant, les

¹ Primo LEVI, *Si c'est un homme* (1946), p. 19, Paris, Laffont, 2005.

croisant et les agglomérant lors de travaux de groupes, il en a reformulé et sélectionné quatre, sous la forme de questions complexes.

1. Comment améliorer l'offre de services aux personnes âgées tant aux points de vue juridique que mental et financier, ainsi que la valorisation des métiers entourant les aînés ?
2. Comment prendre en compte le rôle des technologies dans l'aide aux personnes âgées en vue de répondre plus adéquatement aux difficultés croissantes des séniors en perte d'autonomie physique ou mentale ?
3. Comment promouvoir un système de communication visant à informer les personnes âgées des services et des dispositifs disponibles dans leur région ?
4. Comment faire en sorte que l'allongement de la durée de vie soit bénéfique pour l'ensemble de la population wallonne et, en particulier, comment organiser une transition dans le passage du régime de travail à celui de retraité qui à la fois permette de maintenir une certaine activité sociale des aînés et intègre progressivement les jeunes sur le marché du travail ? Comment créer des espaces intergénérationnels où les jeunes et les aînés se rencontrent et renforcent leur volonté de s'écouter, de partager et de s'enrichir mutuellement ?

Les enjeux *Comment renforcer la solidarité et la réciprocité dans l'aide intergénérationnelle, Comment prendre en compte les capacités financières des citoyens, et des territoires / communes pour anticiper le vieillissement et Prendre en compte le niveau de rémunération des aidants professionnels* y seraient liés.

Le panel citoyen va remettre une série de recommandations aux parlementaires wallons.

Soucieux d'une participation citoyenne encore plus effective et motivés par la thématique choisie, les panélistes demandent expressément aux parlementaires de la majorité comme de l'opposition de pouvoir avoir un suivi régulier de ce qu'il va advenir de leurs propositions.

Dès lors que ces propositions auront été prises en considération de façon concrète et qu'un travail d'évaluation aura été réalisé au préalable et communiqué aux panélistes, une journée plénière devrait pouvoir être organisée avec ceux-ci, de manière à clarifier les projets et permettre les interpellations.

3. Stratégies de réponses aux enjeux : un allongement de la durée de vie comme bien partagé

3.1. L'amélioration de l'offre de services aux personnes âgées tant aux points de vue juridique que mental et financier, ainsi que la valorisation des métiers entourant les aînés

De manière générale, le panel a constaté que les personnes âgées ont besoin d'avoir un service ou une personne de référence spécialisés dans l'aide à la vieillesse. En effet, les personnes âgées ont de nombreuses demandes d'ordres différents et ne savent pas vers où se tourner parce qu'elles connaissent très peu l'offre de service leur étant dédiée. C'est pourquoi ce service spécifique et de proximité doit être polyvalent et composé d'une aide juridique, sociale et de relais d'informations. Cette proximité peut être créée par un service communal et/ou par des coopératives/ASBL de soins, dans le cadre d'une équité territoriale. Un référent juridique et social serait dès lors identifié et répondrait aux problèmes soulevés dans des cadres aussi variés que :

- la maltraitance physique et mentale de l'aîné ;
- les conflits engendrés par l'attitude des enfants dans la gestion des biens (exemple : des enfants désireux de placer leur proche dans un home afin de vendre la maison) ;

- la mise en place d'aide et de soins prodigués à domicile ;
- une information, un relais sur tout ce qui existe sur leur localité et spécifique à leur âge ;
- ou tout simplement une écoute.

Cette liste d'exemples est non exhaustive.

Il serait intéressant qu'un cadastre des personnes âgées puisse être mis à disposition des référents professionnels tenus à un code éthique de confidentialité, afin d'identifier au mieux les personnes fragilisées et demandeuses d'informations et de supports.

Il est proposé de revoir le système de remboursement des soins pour plus d'équité et d'égalité avec ce souci plus particulier pour les personnes fragilisées. Une proposition serait d'augmenter l'intervention de la mutuelle dans la majeure partie des frais et d'ainsi garantir l'accessibilité aux soins pour tous.

L'assurance autonomie a été développée de manière différente par les partis politiques. Se pose la question de savoir comment la rendre la plus efficace possible et en soutien à l'autonomie et dans l'esprit d'une solidarité. Pourraient aussi être envisagées une allocation directe à l'aîné ou une aide logistique (aménagement de sa maison pour une meilleure accessibilité physique, et cetera). Actuellement, le citoyen n'a pas une vue exhaustive sur ce dispositif et il serait utile que les politiques offrent un tableau plus clair et plus transparent sur la gestion d'une telle assurance.

Quand le moment est venu pour certaines personnes de rentrer en institution de soins, le panel constate que cela représente un parcours du combattant tant sur la disponibilité des places dans les institutions que pour ce qui touche à la qualité des soins et surtout au coût d'un environnement optimal pour le bien-être physique et mental de la personne âgée. Il serait donc intéressant de réfléchir à une manière d'uniformiser ou, du moins, de « populariser » les institutions pour les rendre accessibles à tous. Il s'agit de réenvisager tout ce système de privatisation autour des institutions prenant soin des personnes âgées et en fin de vie. Une gradation dans le coût de l'accès à ces institutions est en train d'être opérée conduisant à un accès à deux vitesses. Il faudrait plafonner cet accès aux soins de fin de vie. Il serait intéressant que le Gouvernement revoie son aide financière pour les personnes n'ayant pas les moyens, mais pour qui cet accès est plus que nécessaire aux niveaux santé, sécuritaire et mental.

Il serait utile de valoriser les métiers au plus proches de l'humain et plus particulièrement relatifs aux soins des personnes âgées. L'idée serait de rendre ces métiers plus attractifs en terme de statut, de conditions financières et de reconnaissance de travail. Afin de garder le personnel motivé et de garantir un accompagnement de qualité, il serait important d'imposer des supervisions régulières auprès des professionnels depuis le début de la formation jusqu'à la pratique professionnelle. Trop souvent nous assistons à un fonctionnement d'équipes en surcharge de travail et qui n'a donc plus le temps pour l'empathie nécessaire au bien-être de la personne âgée.

Un personnel motivé est primordial, de même qu'une formation continuée et une supervision régulière. L'apport de la technologie est un support supplémentaire pour faciliter le travail du personnel en contact avec les personnes âgées, point abordé dans l'enjeu 3.2.

N'oublions surtout pas les aidants proches (membres de la famille, voisins ou amis qui s'occupent activement et souvent bénévolement d'une personne âgée) qui représentent une force active dans le soutien aux aînés. Il est parfois nécessaire qu'ils bénéficient d'un statut légal leur offrant une couverture sociale et financière (exemple : allocation d'aidant proche ou congés aidant proche) pour le temps passé auprès de leur proche fragilisé.

3.2. Le rôle des technologies dans l'aide aux personnes âgées en vue de répondre plus adéquatement aux difficultés croissantes des séniors en perte d'autonomie physique ou mentale

Développer un concept de technologies discrètes :

Le panel a constaté que le désir de rester chez soi tout en gardant la capacité de se gérer est un sentiment fort dans le chef de la population wallonne.

À la suite des diverses interventions, il a été bien compris que les contraintes d'ordre géographique telles que les zones de concentration de personnes âgées, la distance entre les familles et/ou les professionnels, le déséquilibre de la pyramide des âges ou le manque d'accessibilité à diverses activités, se révèlent des freins à une situation de vie harmonieuse.

Une des solutions serait de développer un ensemble coordonné de technologies permettant d'alléger le travail des aidants ou professionnels, d'effectuer une surveillance efficace et de créer un canal de communications intergénérationnel intuitif et spontané.

Ces outils déjà existants ou technologiquement accessibles à court terme se déclinaient par exemple sous la forme d'applications informatiques, d'aides à la manutention automatisée ou encore d'utilisation de la virtualisation, par exemple les communications à distance avec les proches (cette liste étant non exhaustive).

Un autre volet intéressant de ce concept est l'optimisation et l'amélioration des services pour en diminuer le coût tant humain que financier par le biais d'une plateforme centralisée au domicile. Il s'agit concrètement d'une journalisation informatique des diverses interventions effectuées par des professionnels ou aidants afin d'améliorer la coordination de tous.

Par exemple :

- le médecin pourrait y laisser ses remarques ou instructions pour l'infirmière ;
- l'aide sanitaire pourrait prévenir un membre de la famille d'un besoin quelconque ;
- un système d'agenda pourrait rappeler à la personne âgée sa visite chez le garagiste ;

En bref, ce serait un assistant informatique rattaché au domicile et communiquant avec des bases de données externes, un système permettant une surveillance en cas d'alerte. Les applications seraient innombrables.

Ces technologies ne se borneraient pas au domicile, mais pourraient externaliser l'aide afin de faciliter toutes les activités des aînés, pensons par exemple à la voiture autonome.

Cette démarche s'inscrit bien évidemment dans le respect de la vie privée et des choix des personnes concernées.

L'avantage de cette approche réside dans sa complémentarité avec les autres propositions visant à gérer cette problématique.

Il s'agit ainsi :

- de créer de nouveaux métiers : des référents que nous appellerions « intégrateurs » maîtrisant divers outils connectés et proposant des solutions modulables et personnalisées ;
- de créer une synergie entre la jeune génération porteuse de solutions innovantes, par exemple lors de travaux de fin d'études dont un corollaire serait la sensibilisation à l'évolution du parcours de vie ;
- d'améliorer les technologies existantes et de renforcer la recherche de nouvelles technologies grâce à la création de start-up qui s'appuieraient sur les études menées par les universités.

Ce concept ferait de la « *Silver economy* » un atout social permettant d'atteindre l'objectif ultime : se recentrer sur la qualité de vie de la personne âgée.

3.3. La promotion d'un système de communication visant à informer les personnes âgées des services et des dispositifs disponibles dans leur région

Le panel constate que trop régulièrement, malgré les communications de masse mises en place à destination des aînés, celles-ci ne sont pas perçues par le public ciblé. Nous remarquons également que le travail en réseau, pourtant nécessaire dans le cadre d'un accompagnement à la personne, est trop souvent insuffisant.

Dans le même ordre d'idée que le service de référence pour nos aînés et leurs proches sur chaque localité, il serait intéressant d'organiser un système de communications et d'informations plus stratégique (relayé par un service communal) et plus uniforme.

Selon le panel, le CPAS n'est pas un endroit adéquat pour passer une information tout public dans la mesure où il draine une réputation d'aide sociale aux personnes démunies et tout un chacun ne se sent pas appelé à pousser la porte de cette institution. Cette communication doit être d'un abord facile pour la personne et pourrait s'articuler au niveau régional autour d'une plateforme informatique d'utilisation simplifiée regroupant tous les outils disponibles. Il s'agirait pour chaque localité d'y ajouter des informations plus territoriales car les personnes âgées aiment se sentir proches de chez elles, également dans l'information.

Une communication globale regroupant toutes les informations nécessaires pour bien vieillir et les aides fournies serait disponible dès l'âge de la retraite.

La personne âgée apprécie tout particulièrement les rencontres intergénérationnelles car celles-ci les valorisent dans leurs souvenirs et l'expérience qu'elle peut en partager. Il serait donc riche de développer une communication intergénérationnelle avec l'intervention de personnes âgées avec, par exemple, des écoles ou des crèches.

L'utilisation et la valorisation des médias ainsi que des réseaux sociaux sont un atout majeur dans le transit de l'information.

Cette plateforme de communication permettrait de créer des liens entre tous les intervenants (les aidants proches, les professionnels de la santé, l'aîné lui-même) pour gérer au mieux la situation de la personne fragilisée par l'âge selon ses propres volontés et choix de vie.

Des travaux de fin d'étude sur le meilleur moyen de communiquer pourraient être proposés aux étudiants : utiliser les compétences des jeunes et créer un pont entre les générations pour un apport réciproque et favoriser le mieux vivre ensemble.

En terme d'exemple d'information à connaître, il a été relevé qu'en France il existe actuellement des familles d'accueil pour les aînés. C'est une sorte d'intermédiaire entre le domicile et la maison de repos (voir le site www.famidac.fr).

Dernier point, même si le panel n'a pu aller très loin dans sa réflexion, il aimerait qu'elle se prolonge autour d'un nouveau concept favorisant et facilitant le travail de réseau entre professionnels sur base du secret professionnel afin de mieux entourer la personne âgée. Comment systématiser les relais entre les professionnels médicaux, paramédicaux et professionnels de proximité, proches des personnes ?

3.4. Un allongement de la durée de vie bénéfique pour l'ensemble de la population wallonne et l'organisation d'espaces intergénérationnels, en particulier comment organiser une transition dans le passage du régime de travail à celui de retraité qui, à la fois, permette de maintenir une certaine activité sociale des aînés et intègre progressivement les jeunes sur le marché du travail. Comment créer des espaces intergénérationnels où les jeunes et les aînés se rencontrent et renforcent leur volonté de s'écouter, de partager et de s'enrichir mutuellement

De nombreux défis sont soulevés par le vieillissement de la population en Wallonie et en Belgique en général. Ceux liés au logement et à l'habitat se posent déjà maintenant et s'accroîtront dans les années à venir.

Diverses études confirment une volonté non dissimulée des personnes âgées de s'accrocher à leur domicile et soulignent la nécessité de favoriser des actions sociales modulables, adaptées au projet de la personne au cours de sa vie pour satisfaire ce souhait.

L'adaptation du logement aux besoins réels des citoyens, à mesure que la perte d'autonomie se manifeste, est une piste à favoriser. Limiter les risques d'isolement, de chutes et de précarité sont autant d'enjeux pour adapter l'environnement matériel des personnes âgées afin qu'elles ne vivent pas la vieillesse comme un handicap.

Les panélistes s'accordent sur le caractère primordial du projet de la personne, fondé sur ses besoins, pour adapter son habitat en conséquence.

Le coût global de l'adaptation de l'habitat est inférieur au coût qui serait engendré par une période d'hospitalisation prolongée ou de réhospitalisation provoquée par l'inadaptation du logement. De plus, l'accessibilité des services urbains constitue une condition nécessaire à l'accompagnement du vieillissement de chaque individu.

Par ailleurs, pour pallier le sentiment d'isolement des aînés, la cohabitation des générations suscite un certain intérêt. L'éventualité que les jeunes et les aînés puissent vivre à proximité, tout en gardant une autonomie de vie, présente des atouts.

L'apport des aînés en tant qu'acteurs dans la communauté est un potentiel restant sous-exploité : le transfert de connaissances, la participation à l'éducation par le biais des écoles de devoirs ou encore l'aide aux parents qui travaillent, représentent autant d'activités auxquelles les aînés pourraient participer.

La naissance d'un bébé est suivie par une période importante et délicate qu'est l'enfance. C'est donc à juste titre qu'une institution spécifique, l'ONE en l'occurrence, accompagne les familles dans la gestion de cette phase cruciale de la vie.

Le panel citoyen estime que la vieillesse devrait bénéficier d'un traitement et d'une considération analogues dans la société en créant une structure ayant pour unique objet cette étape de la vie. Le panel note avec intérêt la mise en place de l'Agence pour la Vie de Qualité, l'AViQ, dont les compétences sont très étendues et couvrent certains aspects liés au vieillissement. La création d'un office régional des aînés peut se faire au sein de l'AViQ ou en collaboration avec cette agence wallonne et aurait comme buts :

- de jouer le rôle de régulation et de contrôle (public et extérieur) dans l'univers diversifié des services dédiés aux 3e et 4e âges. Cela permettrait d'éviter et de prévenir certains abus et dérives dans le chef des structures impliquées auprès des personnes âgées ;
- de fournir informations, formations et solutions aux structures et personnes intervenant dans la vie des aînés ;
- de mettre en place et d'encadrer les espaces dédiés aux activités intergénérationnelles.

Le panel estime que la création d'une « Banque de temps » peut contribuer à bien vivre la vieillesse et faciliter les échanges intergénérationnels. Les personnes peuvent, selon leurs capacités physiques et intellectuelles, rendre service (faire les courses, tondre la pelouse...) sans rétribution monétaire et gagner un capital temps à échanger contre d'autres services. C'est en fait une variable du principe de monnaies locales dont nous connaissons la pratique et l'utilité.

Banque du temps pour l'aide aux séniors basée sur l'idée du Fureai Kippu au Japon

Origine et principe de fonctionnement :

Idée appliquée depuis 1994 au Japon, la Banque du temps repose sur le principe du volontariat. Pour tout service rendu à un séniors, un crédit temps est ajouté sur le compte bancaire de la personne prestant ce service. Ces crédits temps accumulés pourront alors être utilisés par cette personne pour s'offrir, à son tour, divers services.

La valorisation se fait par rapport au temps passé à rendre le service et à la nature du service rendu (par exemple 1 heure de courses = 1 unité de Monnaie Service et 1 heure de soins = 2 unités de Monnaie Service)².

Gain de crédit temps par :

- prestations de services ;
- achat direct de crédit temps.

Dépense de crédit temps par :

- achat de services ;
- don aux proches nécessitant des services ;
- don aux proches souhaitant s'occuper de l'aîné (par paiement de jours de congé).

Avantages :

- désengorger les services d'aides aux séniors ;
- favoriser la création de liens sociaux intergénérationnels ;
- développer l'esprit de volontariat.

Pistes de financement de la banque :

- financement direct par achat de crédit temps ;
- externalités positives pouvant amener du financement, notamment par diminution des burn-out, de l'absentéisme et des coûts liés à la pénibilité du secteur de l'APA (aide aux personnes âgées).

Limites du système :

- contrôle nécessaire pour éviter les abus et les fraudes ;
- qualifications nécessaires pour certains services à rendre.

L'essentiel des suggestions du panel implique un changement de mentalité par rapport à la place et à l'image des personnes âgées dans la société.

²Gestion publique, Note réactive n° 73 de mai 2015 : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/igpde-editions-publications/revuesGestionPublique/IGPDE_Reactive_Japon_mai_2015.pdf

4. Réflexions sur le processus

Il est apparu intéressant au panel de questionner le processus lui-même afin de dégager quelques réflexions à toutes fins utiles.

Organisation générale

Les infrastructures mises à sa disposition ainsi que l'encadrement technique, logistique et organisationnel ont permis au panel citoyen de mener ses travaux dans d'excellentes conditions.

Représentativité

Le processus de sélection des participants n'a pas été expliqué précisément mais paraît relativement efficace. Le panel a l'impression qu'il représente assez bien la Wallonie en termes de genre, d'âge, de profil socio-économique et de provenance. Il est par contre conscient que le principe de sélection, étant partiellement édifié sur une base volontaire, exclut presque automatiquement certains groupes minoritaires, culturels et/ou marginalisés. Il est, par exemple, assez compréhensible qu'une personne ne maîtrisant pas suffisamment la langue française ne se sente pas à l'aise à l'idée d'intégrer un groupe dont la raison d'être est la délibération en français.

Accompagnement

La qualité des interventions des experts et de la documentation mise à disposition paraît très bonne. Le panel regrette cependant un peu le manque de temps dont a disposé chaque expert pour sa présentation. La rapidité des exposés n'a sans doute pas permis la pleine assimilation des informations et a donc probablement empêché certaines questions d'éclaircissement ou d'approfondissement d'être posées. Toute la documentation nécessaire à la poursuite des réflexions était disponible.

Le panel était accompagné en permanence de deux animateurs de l'Institut Destrée, Madame Pascale Van Doren et Monsieur Philippe Destatte, qui garantissaient la bonne conduite des travaux (respect des temps de parole, des horaires, synthèse et reformulation des idées émises...). Cet accompagnement s'est avéré très efficace et indispensable.

Limites du dispositif

Une des limites évidentes du dispositif mis en place réside dans sa durée. Le panel a eu, sur les quatre jours mobilisés, deux jours de travail effectif, la première journée ayant servi d'introduction et de présentation du processus et la dernière étant consacrée uniquement à la présentation et la défense des résultats obtenus. Il est donc très difficile d'établir en un temps aussi court une note de recommandations complète et détaillée sur un sujet aussi vaste, mobilisant autant de problématiques que le vieillissement de la population wallonne.

Il a été proposé au panel d'ajouter une ou plusieurs journées ou soirées de travail pour lui permettre d'approfondir ses travaux. Malheureusement, il aurait été impossible aux 29 participants, ni même à une proportion raisonnable de ceux-ci, dont la plupart sont engagés à temps plein dans une activité professionnelle, ont des obligations familiales inéluctables ou d'autres occupations personnelles, de trouver une date commune pour organiser une réunion supplémentaire entre la première journée du 21 avril et la date butoir du 12 mai, journée prévue pour la présentation des travaux.

Le panel a donc choisi, sur proposition des animateurs, de se focaliser sur certains enjeux plutôt que sur d'autres. Ceux-ci ont été décidés par la majorité des 29 participants. Il est important de souligner que le panel n'estime en aucun cas qu'il n'est pas nécessaire de traiter les autres enjeux ni même que ceux traités ne demandent pas d'être approfondis.

Une autre limite, liée à la première, est le recours à la décision par majorité pour le choix des enjeux. Cette méthode exclut assez systématiquement les avis minoritaires par le manque de temps offert à ses porte-parole pour en présenter les intérêts et en développer les arguments. Le panel a donc accepté par consensus d'adopter le vote majoritaire, mais uniquement pour permettre l'obtention d'un résultat dans le temps imparti et nullement par conviction unanime.

Même si le résultat des délibérations n'a peut-être pas rencontré tout à fait les espérances premières de l'ensemble des membres du panel, l'engagement et l'enthousiasme des 29 citoyens y ayant participé montrent l'intérêt de la mise en place de tels dispositifs pour réfléchir aux problèmes sociétaux. Les membres du panel sont convaincus de leur utilité comme outils complémentaires à la démocratie représentative.

5. Remerciements et conclusion

Les membres du panel citoyen remercient le Président du Parlement de Wallonie pour son accueil ainsi que tous ceux qui, avec lui, ont pris le risque politique de cette initiative novatrice. Ils tiennent également à remercier les différents groupes politiques du Parlement qui leur ont partagé, par écrit, leur vision du vieillissement en Wallonie. Les membres du panel sont conscients qu'ils ne sont pas les premiers à se pencher sur le sujet qui a déjà donné lieu à diverses initiatives parlementaires qu'ils n'ont malheureusement pas eu le temps d'examiner sérieusement. Aussi le panel demande-t-il leur indulgence, certaines des suggestions proposées faisant sans doute plus ou moins double emploi, tandis que d'autres mériteraient probablement d'être approfondies.

Merci aux experts proposés qui ont dévoilé des pistes auxquelles le panel n'aurait pas songé de prime abord et ont offert des outils de réflexion.

Le panel formule également ses remerciements à M. Philippe Destatte et Mme Pascale Van Doren qui ont exécuté un travail remarquable en le guidant et en rassemblant ses idées au mieux malgré la dispersion d'idées. Le panel tient à remercier l'ensemble des membres du personnel du Parlement de Wallonie et en particulier Mme Sandrine Herbot et M. Benjamin Hurard pour leur efficacité et leur disponibilité. Le panel remercie enfin les Membres du Parlement et le Gouvernement wallon pour l'intérêt qu'ils porteront à la note qu'il rend aujourd'hui.

L'accueil a été chaleureux et le panel a apprécié l'échange en son sein aussi convivial que riche. Il regrette cependant le peu de temps imparti pour la rédaction des enjeux et constate qu'il n'a qu'ébauché les sujets traités sur les trois jours de travail, tout en étant fier de ses prestations et de son émulation.

Cette courte expérience parlementaire a, en tout cas, passionné le panel. Merci de lui avoir permis de la vivre et de voir aussi l'envers du décor : les vues divergentes sur le bien commun, le temps toujours trop court pour étudier la documentation qu'on lui a pourtant procurée « sur un plateau », la nécessité du débat contradictoire pour établir des propositions réalistes, la difficulté du compromis sans compromission, la recherche du plus grand commun dénominateur, et la constatation que les évidences des uns ne sont pas nécessairement celles des autres. Le panel suivra avec intérêt la poursuite des travaux sur ce thème et espère sincèrement avoir apporté des pistes pour cette prise en charge de la vieillesse qui nous concerne toutes et tous et que tous aimeraient envisager sous les plus beaux auspices de chaleur humaine, de partage et de valorisation de la personne.

Panel citoyen sur les enjeux de long terme du vieillissement en Wallonie
Enjeux de long terme identifiés par le panel le 29 avril 2017

1. Les trois enjeux cibles de la mission

1. Comment promouvoir un système d'aide et de soin global, dans un cadre d'intervention marqué par une forte spécialisation des acteurs ?
2. Comment décliner une vision générale wallonne d'aide et de soin aux personnes âgées sur le territoire proche, zone de soin active coïncidant avec le bassin de vie ?
3. Comment, dans un cadre budgétaire comprimé, éviter les dualisations potentielles ainsi que l'ensemble des inégalités (sociales, nationales, genrées, etc.) qui pourraient être anticipées ?

2. Enjeux citoyens exprimés par écrit

1. Comment organiser une transition dans le passage du régime de travail à celui de retraite qui, à la fois, permette de maintenir une certaine activité sociale des aînés et intègre progressivement les jeunes sur le marché du travail ?
2. Comment répondre adéquatement aux difficultés croissantes des seniors en perte d'autonomie physique ou mentale (Parkinson, démence sénile, handicap physique invalidant, Alzheimer, etc.) ?
3. Comment faire en sorte que l'allongement de la vie soit bénéfique pour l'ensemble de la population wallonne ?
4. Comment valoriser l'apport de la migration en tant que force de travail, comme piste de solution pour le financement des différentes politiques à élaborer sur le vieillissement ?
5. Comment promouvoir un système d'aide et de soin global aux personnes âgées ?
6. Comment concevoir un habitat intergénérationnel qui engage les jeunes et les aînés à se soutenir mutuellement dans des espaces architecturalement adéquats et financièrement accessibles ?
7. Comment repenser la vieillesse en entourant cette période de la vie de plus de tendresse, de dynamisme et de respect, ainsi que mettre en place des processus doux de fin de vie à domicile ?
8. Comment combiner les crèches et les séniories pour développer des projets éducatifs et mutualistes communs ?
9. Comment pourrait-on construire des politiques qui réactivent une forte natalité et inversent la tendance de la population au vieillissement ?
10. Comment mettre en place des procédures adéquates qui protègent juridiquement et physiquement les personnes âgées de la mise en résidence forcée à l'insu de leur propre volonté ou de celle des membres les plus proches de leur famille ?

3. Enjeux exprimés par les experts universitaires devant le panel

1. Comment préparer les personnes au vieillissement en fonction des conceptions régionales du bien vieillir, prendre conscience de la longévité de la vie, et puis se projeter dans le vécu de la vieillesse ?
2. Comment renforcer la solidarité et la réciprocité dans l'aide intergénérationnelle ?
3. Comment mesurer l'impact de l'immigration dans la gestion du vieillissement ?
4. Comment prendre en compte les capacités financières des citoyens, des territoires et des communes pour anticiper les effets du vieillissement ? Et prendre en compte le faible niveau de rémunération des aidants professionnels ?
5. Comment répondre au fait que la gestion du vieillissement est inégalement répartie sur le territoire wallon, et notamment l'inadéquation territoriale entre l'offre de services et les besoins des personnes âgées ?
6. Comment répondre à l'absence de cadastres complets et détaillés en matière de services et de besoins en matière d'aide au vieillissement ?
7. Comment articuler la complémentarité versus la concurrence entre systèmes de prise en charge des besoins des personnes âgées (innovations sociales, systèmes classiques, etc.) ainsi que l'opposition entre l'accompagnement à domicile versus l'accompagnement en institution ?
8. Comment prendre en compte le rôle des technologies dans l'aide aux personnes âgées ?
9. Comment assurer la couverture des nouveaux besoins des personnes âgées, et rencontrer la question de la prise en charge des aidants proches ?
10. Comment organiser l'aide à domicile face à l'absence de politique cohérente en cette matière ?
11. Comment réconcilier la logique de soutien par les liens de la communauté ou de la famille avec les initiatives à finalité sociale de création de liens communautaires ou la silver economy ?